

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
 (Seconde partie)
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 9

présenté par
 le Gouvernement

ARTICLE 48

État B**Mission "Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	0	1 395 376
Forêt	0	290 831
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	100 948
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	75 159
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	0	1 862 314
SOLDE	-1 862 314	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	0	1 592 333
Forêt	0	327 518
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	122 551
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	93 996
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	0	2 136 398
SOLDE	-2 136 398	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 288 300 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

55 500 € sur le programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires », action 11 « Adaptation des filières à l'évolution des marchés », titre 6, catégorie 64 ;

45 300 € sur le programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires », action 13 « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, titre 6, catégorie 64 ;

77 500 € sur le programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires », action 14 « Gestion équilibrée et durable des territoires », titre 6, catégorie 64 ;

21 000 € sur le programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires », action 16 « Gestion durable des pêches et de l'aquaculture », titre 6, catégorie 64 ;

10 000 € sur le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », action 01 « Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale », titre 6, catégorie 64 ;

73 500 € sur le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », action 02 « Lutte contre les maladies animales et protection des animaux », titre 6, catégorie 64 ;

3 000 € sur le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », action 04 « Acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires », titre 6, catégorie 64 ;

2 500 € sur le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », action 08 « Qualité de l'alimentation et offre alimentaire », titre 6, catégorie 64.

2) une minoration des crédits de 2 150 614 € en autorisations d'engagement et 2 424 698 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 1 594 676 € en autorisations d'engagement et – 1 791 633 € en crédits de paiement sur le programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires » ;

- 290 831 € en autorisations d'engagement et – 327 518 € en crédits de paiement sur le programme « Forêt » ;

- 189 948 € en autorisations d'engagement et – 211 551 € en crédits de paiement sur le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

- 75 159 € en autorisations d'engagement et – 93 996 € en crédits de paiement sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».